

NOTE D'INFORMATION

REFERENCE	OBJET	DATE
2022 – 022	PLAN BLEU CAMPAGNE DE RAPPEL DE VACCINATION : 4^{ème} DOSE DE VACCIN CONTRE LA COVID-19	17.03.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Pour maintenir une protection individuelle et collective de l'ensemble des habitants de la Résidence DEBROU, la mise en œuvre d'une campagne d'un deuxième rappel vaccinal contre la COVID-19 est aujourd'hui nécessaire. Il s'agit d'une 4^{ème} dose dans la plupart des cas, à partir de trois mois après l'injection du premier rappel, conformément à l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale du 18 février 2022.

Il a été démontré que la protection conférée par le vaccin décroît avec le temps et il est donc nécessaire d'apporter une protection supplémentaire face au virus de la Covid-19 à toutes les personnes à risque de forme grave de Covid-19. Une dose pleine du vaccin Pfizer-BioNTech ou une demi-dose de vaccin Moderna sont utilisées pour ce deuxième rappel vaccinal.

Pour les habitants ayant été infectés par la Covid-19 après leur premier rappel, il est à noter que :

- Si l'infection est survenue plus de 3 mois après le premier rappel, un deuxième rappel n'est pas nécessaire. En effet, la survenue d'un épisode infectieux provoque une réponse immunitaire au moins équivalente à celle d'un rappel vaccinal.
- Si l'infection est survenue moins de 3 mois après le premier rappel, un deuxième rappel est nécessaire.

Je vous informe que, pour ce qui concerne le consentement écrit de votre parent ou proche pour l'administration de cette dose de rappel à la vaccination, vous trouverez pour mémoire le modèle du formulaire de consentement qui a déjà été recueilli lors de la première campagne de rappel, auprès de chaque habitant ou représentant légal.

Ce consentement est archivé dans le dossier de soins de votre parent ou proche et il permet ce deuxième rappel de vaccination.

Aussi, sans opposition formelle et écrite de votre part **avant le vendredi 1^{er} avril 2022**, à adresser par voie recommandée avec accusé de réception à Monsieur le Directeur de la Résidence DEBROU, je vous informe que les services de soins procéderont au rappel de vaccination contre la Covid-19, selon les recommandations de santé publique.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Bien à vous !

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

- Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU

DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – Tous Services - Chrono

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 1